

LE CONGRÈS MONDIAL ACADIEN : L'ORGANISATION

Les bureaux de direction du Comité organisateur du Congrès mondial acadien (COCMA) et de la Société du Congrès mondial acadien (SCMA) ont conclu une entente de principe lors d'une réunion spéciale. Les deux organismes ont établi un nouveau partage des responsabilités en vue du Congrès mondial acadien qui aura lieu en août 1994 au Nouveau-Brunswick.

Le Comité organisateur du Congrès mondial acadien a failli assumer seul les préparatifs de *Retrouvailles* 1994. Il n'y a pas de perdant ni de gagnant dans cette entente. Le volet mise en marché est maintenant une responsabilité du COCMA. «On a beaucoup plus que si on avait agi chacun de son côté. On a ce qu'on voulait. Je peux vivre avec l'entente», a déclaré le président du COCMA, M. Ovila Doiron.

L'entente a été conclue avec des membres du conseil exécutif de la Société du Congrès mondial acadien, l'exécutif du COCMA et quatre représentants des municipalités hôtes. «On a déjà l'appui de quatre municipalités. Je suis sûr que l'entente ne déplaira pas aux autres», a confié M. Doiron.

Le COCMA sera responsable des ressources humaines et financières dans les domaines des communications-mise en marché ainsi que pour tout ce qui touche au protocole. «On va aussi engager un responsable des communications pour les activités de mise en marché. Il relèvera exclusivement du COCMA», a confirmé M. Doiron.

La SCMA, pour sa part, assumera l'organisation et le financement des conférences thématiques et délèguera, tout comme le COCMA, des représentants aux comités conjoints de la mise en marché-communication et du protocole.